

A la demande de la Cfdt, monsieur Laurensou, adjoint de la modernisation de la DGA et de la qualité et directeur des ressources humaines de la direction générale de l'armement, accompagné de madame Boussin et de madame Dubois, a accepté de répondre à différents points de la gestion des ICT.

DGA ICT

L'INSATISFACTION DES ICT EST JUSTIFIÉE

Une seule autre organisation syndicale siège à la CPS ICT, et la **Cfdt**, absente à cette CPS, dénonce le manque de reconnaissance des personnels relevant de ce statut. De fait, il est donc essentiel de pouvoir rencontrer la DGA pour porter nos revendications et défendre l'intérêt des agents.

PASSAGE DE TCT EN ICT

2013	
DRH	Cfdt
Approbation de la DRH DGA avec appui du délégué pour la requalification.	Approbation de la Cfdt pour faciliter les passages TCT vers ICT. Le suivi d'une VAE ou d'un diplôme avec ses difficultés administratives et l'abnégation du candidat était un parcours valorisé par une requalification.
2014	
DRH	Cfdt
Refus de la promotion par l'autorité financière, la DGAFP. Le TCT est obligé de démissionner et de candidater sur un poste d'ICT avec le passage de 6 ans de purgatoire comme tout nouveau embauché.	La Cfdt va se battre pour modifier cette politique comptable et appuiera tout dossier de TCT dans cette situation.

ENVELOPPE FINANCIÈRE DE GESTION

2013	
DRH	Cfdt
Enveloppe de 1,8 M€ pour les AP et 70 K€ pour les revalorisations.	Dénonciation de la faiblesse de l'enveloppe globale en diminution régulière.

2014	
DRH	Cfdt
Enveloppe de 0,75 M€ pour les AP y compris les revalorisations.	La Cfdt a revendiqué que la DGA soit en mesure d'apporter un complément à l'enveloppe insuffisante du ministère. Elle a dénoncé le fonctionnement au ministère mais aussi le peu d'engagement de la DGA pour défendre ses ICT.
2015	
DRH	Cfdt
Nouveau fonctionnement en BOPT2 pour la gestion des ICT. La DGA est dans l'attente d'information sur les négociations avec la DRH-MD et l'avis du guichet unique sur ce projet.	La Cfdt n'a pas réussi à connaître l'importance du budget ICT-TCT octroyé et sa répartition pour l'année prochaine.

ARRÊTÉ RELATIF À LA COMMISSION PARITAIRE SPÉCIFIQUE

2014	
DRH	Cfdt
En 2011, un projet modificatif avait été proposé aux organisations syndicales représentatives pour amendements. L'an passé, la CPS a validé un projet mais la DRH-MD l'a rejeté car la partie relative aux augmentations était du ressort de la commission technique ministérielle.	Le texte est toujours en cours et devrait être validé après avis de la CPS. La Cfdt a demandé si le projet pouvait être porté à la connaissance de tous les syndicats représentatifs à la DGA. Le directeur refuse notre requête et valide le seul avis de la CGC représentative à la CPS.

MOBILITÉ

2014	
DRH	CFDT
La mobilité fonctionnelle des ICT est effective mais la mobilité géographique est très faible. Le directeur pense que la cotation est une raison et que les ICT hésitent à accepter un poste moins coté même si celui-ci permettrait à l'agent d'obtenir de nouvelles compétences.	Le parcours professionnel des personnels civils demeure une problématique pour laquelle la CFDT revendique des améliorations. Sur le sujet cotation, le directeur reconnaît qu'il faudra sans doute simplifier le système. L'accès à la mobilité internationale (postes à l'étranger) est possible. Dans cette situation un ICT n'a pas besoin de démissionner. Il retrouvera un poste lors de son retour.

LOI SAUVADET

2014	
DRH	CFDT
La simulation de carrière sera donnée par le SPAC en juin aux 262 ICT qui ont fait une demande (200 techniciens et 62 ingénieurs). Ces agents pourront ensuite se positionner pour accepter le concours pour une éventuelle titularisation dans un corps de fonctionnaires.	La CFDT regrette que cette loi qui était un espoir pour une titularisation des contractuels, soit aussi peu valorisante pour les personnels, indigne d'une vraie politique de gestion des ressources humaines.

CONTRAT ICT

2014	
DRH	CFDT
Par ailleurs, la DGA a refusé de rentrer dans l'expérimentation pour le recrutement en CDI direct ...	C'est une revendication CFDT, quel dommage de la laisser passer ! La DRH en refusant cette avancée renvoie les ICT – TCT à la précarité des contrats de 2 fois 3 ans avant le CDI, alors qu'elle multiplie les annonces expliquant son attachement au statut. Voilà une action qui aurait montré la cohérence de la politique suivie.



La CFDT a abordé de nombreux points relatifs aux ICT et TCT. Qu'il s'agisse des recrutements, de leur gestion, de leur parcours professionnel et de leur traitement, ces contractuels n'échappent pas aux mesures draconiennes qui touchent les personnels civils. La DGA reconnaît qu'ils sont indispensables à ses services et qu'elle porte une attention particulière à cette population mais la CFDT dénonce les manques d'engagement concrets. La CFDT est dans l'action aujourd'hui pour demander tant au ministère qu'à la DGA d'apporter une amélioration rapide des salaires et une augmentation des recrutements.

Paris, le 8 avril 2014.

 **AVEC NOUS,
DONNEZ DE LA VOIX
À VOTRE VOIX**

La CFDT était représentée par :

- Patrick LABOUREUR
- Pierre JOLIVET
- Christine FAISANDIER